



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Original : anglais

SOIXANTE-NEUVIÈME (69^e) SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

Lungi, République de Sierra Leone, le 19 juillet 2026,

COMMUNIQUÉ FINAL

1. La soixante-neuvième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 19 juillet 2026 à Lungi, en Sierra Leone, en marge du Sommet du futur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, sous la présidence de **S.E. Dr Julius Maada Bio**, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO et Président de la République de Sierra Leone.
2. Le Sommet a enregistré la participation des Chefs d'État et des personnalités de haut rang ci-après :
 - S.E. Romuald Wadagni**, Président de la République du Bénin ;
 - S.E. José Maria Pereira Neves**, Président de la République de Cabo Verde ;
 - S.E. Adama Barrow**, Président de la République de Gambie ;
 - S.E. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana ;
 - S.E. le Général Mamady Doumbouya**, Président de la République de Guinée ;
 - S.E. Joseph Boakai**, Président de la République du Libéria ;
 - S.E. Bassirou Diomaye Faye**, Président de la République du Sénégal ;
 - S.E. Julius Maada Bio**, Président de la République de Sierra Leone ;
 - S.E. Tiémoko Meyliet Koné**, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire.
 - S.E. Kashim Shettima**, Vice-Président de la République fédérale du Nigeria ;

S.E. Robert Dussey, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur de la République Togolaise.

3. Ont également pris part à la session :

S.E. Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie ;

S.E. Omar Alieu Touray, Président de la Commission de la CEDEAO ;

S.E. Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire général des Nations Unies ;

S.E. Lansana Kouyaté, Négociateur en chef de la CEDEAO chargé des relations avec les pays de l'AES ;

Dr Abdul Kamara, Vice-président par intérim en charge du développement régional, de l'intégration et de la prestation des services, représentant le Président du Groupe de la Banque africaine de développement ;

Amb. Baba Kamara, Envoyé spécial de la CEDEAO chargé de la lutte contre le terrorisme ;

Hon. Musa Sillah, Président du Groupe de travail sur le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ;

M. Mahamadou Gado, Commissaire du Département des Politiques Economiques et de la fiscalité intérieure, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA.

4. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de **S.E. Dr Julius Maada Bio**, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, et de **S.E. le Dr Omar Alieu Touray**, Président de la Commission de la CEDEAO.

5. La Conférence a également reçu des messages de soutien et de solidarité de la part des personnalités ci-après :

S.E. Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie ;

S.E. Amina J. Mohammed, Vice-secrétaire des Nations Unies ;

Dr Abdul Kamara, Vice-Président du Groupe de la Banque africaine de développement ; et

Monsieur Alhaji Aliko Dangote, Président du Conseil des Affaires de la CEDEAO.

6. Concernant le **Pacte pour l'avenir de l'intégration régionale**, et eu égard au paysage géopolitique régional et mondial en pleine mutation, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a solennellement adopté la

Déclaration d'engagement, renforçant ainsi la détermination collective des Chefs d'État à consolider l'unité régionale, à garantir une paix durable et à accélérer le développement durable au sein de la CEDEAO et de la Communauté ouest-africaine.

7. La Conférence a pris note du Rapport intérimaire 2026 sur l'état de la Communauté présenté par S.E. Dr Omar Alieu Touray, Président de la Commission de la CEDEAO, ainsi que des rapports de la 56^e session ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO et de la 96^e session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, présentés par le Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO, et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, **S.E. Alhaji Musa Timothy Kabba**, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République de Sierra Leone.

8. La Conférence a également pris note du rapport de la 13^e session du Conseil de Convergence de la CEDEAO, présenté par le Président du Comité, **Monsieur Sheku A. Fantamadi Bangura**, Ministre des Finances de la République de Sierra Leone.

9. La Conférence a salué la qualité des rapports et des recommandations pertinentes qui y figurent, et qui visent à consolider la stabilité politique, la paix et la sécurité et à approfondir le processus d'intégration économique et monétaire au sein de la région.

10. La Conférence a en outre félicité la Commission de la CEDEAO, les autres institutions de la Communauté et les États membres pour la résilience dont ils ont fait preuve en maintenant les efforts d'intégration régionale dans un contexte économique et géopolitique mondial difficile.

11. La Conférence, après avoir adopté les principales recommandations formulées dans les rapports, a examiné les questions spécifiques qui y sont soulevées, et pris les décisions ci-après :

II- AU TITRE DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Sur les Perspectives Macroéconomiques

12. La Conférence a pris note de la résilience des économies de la CEDEAO en 2025 et des perspectives favorables pour 2026, qui laissent entrevoir le maintien d'une trajectoire économique positive dans l'ensemble de la Communauté. Ces perspectives restent favorables, comme en témoignent la baisse de l'inflation, la réduction du ratio dette publique/PIB, et le renforcement de l'excédent du compte

courant, malgré une détérioration du déficit budgétaire.

Sur le Programme de la Monnaie Unique de la CEDEAO

13. La Conférence a réitéré son ferme engagement en faveur du lancement de l'ECO en 2027, en tant qu'instrument essentiel pour approfondir l'intégration économique régionale et promouvoir une croissance durable, résiliente et inclusive au sein de la Communauté. À cet égard, la Conférence a décidé que le lancement de l'ECO commencera avec les pays qui remplissent les critères de convergence définis et sont prêts à y prendre part. Dans le même temps, un appui approprié sera apporté aux pays qui ne sont pas encore prêts, afin de faciliter leur adhésion ultérieure à la monnaie unique. La Conférence a, en outre, félicité la Commission de la CEDEAO pour les consultations de haut niveau en cours avec les Gouverneurs des Banques centrales des États membres visant à dégager un consensus sur les questions en suspens indispensables à l'introduction de l'ECO en 2027. La Conférence s'est également félicitée de l'enregistrement de la marque « ECO » auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

14. La Conférence a pris note avec satisfaction de la demande de la République de Guinée de rejoindre la Task Force présidentielle sur le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

15. La Conférence a approuvé cette demande et a, en outre, instruit la Commission de la CEDEAO de prendre toutes les dispositions nécessaires pour convier une réunion de la Task Force présidentielle sur le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, avant le sommet ordinaire de décembre 2026, en collaboration avec le Président de la République de Côte d'Ivoire, seul membre encore en fonction de la Task Force présidentielle.

16. La Conférence a par ailleurs instruit la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), d'intensifier les consultations avec les Gouverneurs des Banques centrales des États membres en vue de formuler des propositions consensuelles sur les questions en suspens pour examen par la Task Force présidentielle.

17. La Conférence a instruit la Commission de la CEDEAO de faire enregistrer la marque « ECO », en tant que dénomination de la monnaie unique de la CEDEAO, auprès des autres organismes régionaux et internationaux compétents en matière de propriété intellectuelle.

Sur le prélèvement communautaire

18. La Conférence s'est dite préoccupée par la persistance des arriérés dus au titre du prélèvement communautaire et a exhorté les États membres à honorer pleinement leurs obligations financières telles que spécifiées dans le Protocole relatif au prélèvement communautaire.

19. La Conférence a en outre instruit la Commission d'intensifier ses discussions avec les États membres sur la mise en œuvre du Protocole relatif au prélèvement communautaire et d'élaborer des mesures visant à garantir le financement durable des programmes et des institutions de la Communauté.

Sur la Sécurité alimentaire et le développement agricole

20. La Conférence s'est dite préoccupée par la situation alimentaire et nutritionnelle dans certaines parties de la région et par l'impact du renchérissement des prix des engrais sur la productivité agricole. Elle s'est félicitée des mesures prises par les États membres et les institutions de la Communauté afin d'atténuer les effets de la crise des engrais et de renforcer les mécanismes régionaux de sécurité alimentaire.

21. La Conférence a salué les progrès réalisés dans le cadre du Programme rizicole de la CEDEAO et a appelé à l'accélération de la mise en œuvre de la Feuille de route régionale pour le riz dans le cadre des efforts visant à réduire la dépendance vis-à-vis des importations et à parvenir à la souveraineté alimentaire.

Sur la libre circulation des personnes et des biens

22. La Conférence a réaffirmé son attachement au Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, en tant que pilier fondamental de l'intégration régionale et l'une des réalisations les plus importantes de la Communauté.

23. La Conférence a souligné la nécessité de préserver les acquis de l'intégration régionale, de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, et de promouvoir le commerce transfrontalier et la coopération économique dans l'intérêt des citoyens de la Communauté.

24. La Conférence a en outre réaffirmé que les discussions en cours avec les États de l'AES devraient contribuer à préserver la mobilité régionale, les échanges

économiques et les relations entre les peuples à travers l'Afrique de l'Ouest.

Sur le Commerce régional

25. La Conférence a noté que la prolifération des accords commerciaux bilatéraux signés par des États membres individuels risque de compromettre l'union douanière de la CEDEAO. Elle invite les États membres à s'abstenir de conclure des accords incompatibles avec les obligations qui leur incombent en vertu du Traité révisé de la CEDEAO et instruit la Commission d'assurer une coordination des positions communes au sein de la Communauté sur les questions relatives aux négociations internationales avec des tiers, afin de promouvoir et de préserver l'intérêt de la région.

Sur les infrastructures régionales

26. La Conférence a instruit la Commission de la CEDEAO d'élaborer d'urgence un portefeuille exhaustif de projets régionaux d'infrastructures stratégiques, prêts pour des investissements et susceptibles d'attirer des financements auprès des institutions régionales et internationales de financement du développement, des fonds souverains, des investisseurs privés et d'autres partenaires. La Conférence a instruit la Commission de prioriser les projets dans les domaines des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et des infrastructures hydrauliques, et de présenter un rapport annuel sur les progrès en matière de préparation, de financement et de mise en œuvre des projets.

Sur l'Énergie et la Connectivité régionale

27. La Conférence s'est félicitée de la signature de l'Accord intergouvernemental relatif au Gazoduc Afrique-Atlantique (GAA) et a réaffirmé son soutien à ce projet en tant qu'initiative stratégique visant à renforcer la sécurité énergétique régionale, l'industrialisation, l'intégration économique et le développement durable en Afrique de l'Ouest.

28. La Conférence s'est félicitée de la coopération entre les États membres de la CEDEAO et le Royaume du Maroc pour la promotion du Gazoduc Afrique-Atlantique et a souligné son potentiel à améliorer la connectivité régionale, à élargir l'accès à l'énergie, à stimuler les investissements et à contribuer à la réalisation des objectifs de la Vision 2050 de la CEDEAO.

Sur le transport aérien

29. La Conférence a réitéré sa détermination à poursuivre les efforts visant à réduire le coût du transport aérien en Afrique de l'Ouest. La Conférence a noté et salué le fait que la Côte d'Ivoire soit le seul État membre à avoir supprimé les taxes applicables. La Conférence a invité les autres États membres à accélérer les processus nationaux, notamment les consultations intersectorielles, la révision des lois fiscales afférentes, la sensibilisation des parties prenantes et des prestataires de services aéroportuaires, et de se conformer à la décision de la Conférence sur les taxes relatives au transport aérien et à la réduction des redevances passagers et de sûreté.

30. La Conférence a remercié la Commission pour la mise en place effective du Comité régional de surveillance économique du transport aérien par la CEDEAO, qui est chargé d'assurer le suivi et de mener des consultations de haut niveau avec les États membres en vue d'accélérer la mise en œuvre uniforme de cette décision.

31. La Conférence a enfin invité la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque africaine de développement, Afreximbank et les autres partenaires au développement à collaborer avec la Commission de la CEDEAO pour mobiliser des financements multilatéraux en faveur des infrastructures et des services de transport aérien, au bénéfice des États membres qui prennent des mesures pour se conformer à la décision de la CEDEAO visant à rendre le transport aérien plus abordable et accessible aux citoyens de la Communauté.

Sur la transformation numérique

32. La Conférence a adopté l'Acte additionnel révisé relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO, conformément à la recommandation du Conseil des ministres. Elle s'est en outre félicitée de l'adoption, par le Conseil, de plusieurs instruments régionaux dans les domaines des données ouvertes, des communications électroniques, de la gouvernance numérique, de l'itinérance et de la cybersécurité, et a approuvé la création du Mécanisme régional de coordination de la cybersécurité.

Sur l'égalité hommes/femmes

33. La Conférence a adopté la Déclaration Présidentielle sur la promotion de la parité hommes-femmes dans la représentation politique au sein des États

membres de la CEDEAO, en tant qu'initiative phare et à impact durable des célébrations du Jubilé d'or de la CEDEAO.

34. La Conférence a réaffirmé son engagement à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et publique et a exhorté les États membres à renforcer les mesures visant à accroître la représentation des femmes au sein des instances de décision.

III – AU TITRE DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA STABILITÉ POLITIQUE

Sur l'état de la démocratie, paix et sécurité dans la région

35. La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement note avec satisfaction les progrès constants accomplis en termes de consolidation de la démocratie et de gouvernance politique, ainsi que la stabilité et la résilience relatives de la région, dans un contexte de pressions géopolitiques et géostratégiques croissantes. Elle salue les efforts louables déployés par les États membres et la Commission de la CEDEAO en vue de la consolidation de la démocratie, de la paix et de la sécurité, ainsi que du maintien de la cohésion sociale et de la stabilité dans la région. À cet égard, la Conférence décide ce qui suit :

Sur la situation politique dans la région :

Concernant la Guinée-Bissau

36. La Conférence prend note des efforts en cours en Guinée-Bissau pour mener à bien la transition politique du pays par le biais d'un référendum constitutionnel dont la tenue est prévue le 30 août 2026, et de la tenue d'élections générales le 6 décembre 2026. Elle exhorte les autorités à garantir la transparence et l'inclusivité de ces processus cruciaux. De manière spécifique, la Conférence appelle le régime de transition en Guinée-Bissau à accorder la priorité à l'inclusivité dans tous les processus menant à un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel.

37. À cette fin, la Conférence invite toutes les parties prenantes à faire preuve de flexibilité, à créer les conditions d'un dialogue constructif et inclusif, et à saisir toutes les occasions de participer au processus de transition afin d'assurer un retour sans heurts à l'ordre constitutionnel.

38. La Conférence appelle également les autorités de transition à garantir le strict respect des droits humains, des libertés fondamentales et des protections judiciaires pour tous les citoyens de Guinée-Bissau, notamment ceux faisant

l'objet de poursuites ou d'accusations en lien avec les événements survenus sous l'ancien régime. Elle exhorte en outre les autorités à libérer sans condition toutes les personnalités politiques encore en détention, y compris le dirigeant de l'opposition du PAIGC, ce qui serait un geste de bonne volonté visant à instaurer un climat plus propice à un dialogue inclusif, à rassurer l'opposition et à renforcer la crédibilité du processus de transition.

39. La Conférence instruit la Commission de poursuivre son dialogue avec les autorités de transition, les acteurs politiques, la société civile et toutes les autres parties prenantes en vue d'une transition crédible vers l'ordre constitutionnel. Elle charge également la Commission de fournir des garanties morales et de sécurité à toutes les parties prenantes, notamment par l'intermédiaire de la Mission d'appui à la stabilisation en Guinée-Bissau (MASGB) de la CEDEAO. En outre, la Conférence charge la Commission d'apporter un appui technique à la Guinée-Bissau afin de faciliter et de renforcer le dialogue entre les parties prenantes et assurer une transition pacifique ainsi que des processus électoraux pacifiques et inclusifs.

40. La Conférence a désigné le Sénégal en qualité de médiateur pour la Guinée-Bissau d'appuyer les efforts de dialogue en vue d'une transition inclusive et sans heurts vers l'ordre constitutionnel.

Concernant la Sierra Leone

41. La Conférence se félicite des progrès significatifs accomplis par les parties prenantes en Sierra Leone dans la mise en œuvre des différentes résolutions prévues par l'Accord pour l'unité nationale conclu entre le Gouvernement et le parti d'opposition All Peoples' Congress (APC), notamment le récent rapprochement entre le Gouvernement et ledit parti, qui ouvre la voie à un apaisement durable des tensions sociopolitiques et au rétablissement d'un climat politique serein, indispensable aux réformes électorales imminentes en prélude aux élections législatives de 2028. Elle salue en outre le geste de grand homme d'État posé par Son Excellence le Président **Julius Maada Bio**, en décidant de lever les poursuites à l'encontre de l'ancien président **Ernest Bai Koroma** dans un esprit de réconciliation et d'unité nationales. Elle encourage les garants moraux internationaux à continuer de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord récemment conclu entre les parties, en étroite collaboration avec la Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale (ICPNC) du pays.

42. La Conférence exhorte tous les acteurs politiques à poursuivre la mise en œuvre de « l'Accord pour l'unité nationale » et des recommandations du rapport

du Comité tripartite, et à accorder une priorité accrue au dialogue et à l'engagement politique inclusif dans la conduite des réformes constitutionnelles, juridiques et électorales, conformément aux recommandations du rapport du Comité tripartite. Elle exhorte également toutes les parties à garantir l'inclusivité et la transparence dans les processus préparatoires en vue des prochaines élections générales.

Sur les processus électoraux

43. La Conférence réaffirme sa ferme adhésion aux principes de convergence constitutionnelle énoncés dans le Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que dans les lois et cadres qui en découlent. Elle prend acte du déroulement pacifique des élections présidentielles, législatives et générales respectivement en Guinée, au Bénin, à Cabo Verde et en Côte d'Ivoire.

44. La Conférence félicite le Gouvernement et le peuple du Bénin pour le bon déroulement de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 et adresse ses félicitations à **S.E. Romuald Wadagni** pour son élection à la présidence de la République du Bénin. La Conférence exprime par ailleurs sa profonde gratitude à l'ancien Président, **S.E. Patrice Talon**, pour son leadership dévoué et ses contributions à l'intégration régionale de la CEDEAO.

45. La Conférence félicite le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée pour le bon déroulement des élections présidentielles et législatives tenues respectivement le 28 décembre 2025 et le 31 mai 2026. À cet égard, elle félicite **S.E. Mamadi Doumbouya** pour son élection à la présidence de la République de Guinée.

46. La Conférence prend note des préparatifs en cours en vue de la tenue d'élections générales en Gambie et des élections présidentielles à Cabo Verde. Elle charge la Commission de continuer à apporter l'accompagnement et le soutien nécessaire aux États membres qui se préparent à des élections en novembre et décembre 2026 ainsi qu'au début de l'année 2027, afin de garantir des résultats inclusifs, crédibles et pacifiques.

47. La Conférence instruit en outre la Commission de poursuivre ses efforts visant à renforcer et à améliorer les capacités des partis politiques dans les États membres afin de parvenir à des pratiques démocratiques internes plus affinées et à une programmation en fonction des enjeux. Elle charge également la Commission de continuer à soutenir le renforcement des capacités des organes de

gestion des élections (OGE) des États membres afin qu'ils puissent organiser des élections libres, transparentes et inclusives.

Sur les attaques xénophobes en Afrique du Sud :

48. La Conférence note avec une profonde préoccupation les attaques xénophobes en cours en Afrique du Sud, ciblant les personnes d'ascendance africaine, particulièrement le traitement indigne infligé aux citoyens ouest-africains, et exprime sa ferme condamnation de ce phénomène récurrent.

49. La Conférence exhorte les autorités sud-africaines à maîtriser immédiatement la situation et à trouver une solution permanente, afin d'assurer la sécurité et la protection des ressortissants ouest-africains et de tous les autres ressortissants africains résidant dans le pays.

50. La Conférence décide de soutenir l'initiative du Ghana d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), en vue d'un débat approfondi et de la recherche d'une solution définitive.

Sur les récents différends frontaliers terrestres le long du corridor du fleuve Mano et les efforts de désescalade des tensions croissantes :

51. La Conférence félicite les autorités de la Sierra Leone et de la Guinée pour la réouverture partielle de la frontière de Yenga, et exhorte en outre les autorités guinéennes à retirer intégralement leurs troupes des zones de Yenga et de Lofa, conformément au Communiqué tripartite du 16 mars 2026, dans le cadre de l'Union du Fleuve Mano (UFM), et à continuer de privilégier des solutions diplomatiques pour le règlement des différends frontaliers.

52. À cet égard, la Conférence instruit la Commission d'accélérer l'achèvement de l'évaluation technique en cours des points de friction frontaliers actuels et potentiels le long de la frontière Libéria-Guinée (Lofa) et de la frontière Sierra Leone-Guinée (Yenga). Elle charge en outre la Commission de formuler par la suite des recommandations appropriées en vue d'un règlement amiable et durable, et de continuer à collaborer étroitement avec le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano (UFM) et d'autres partenaires et parties prenantes, notamment l'Union africaine et l'UNOWAS, en vue de trouver des solutions amiables et durables à tous les différends frontaliers le long du corridor du fleuve Mano.

Sur la lutte contre le terrorisme et les autres menaces sécuritaires

53. La Conférence exprime sa vive préoccupation face à la détérioration continue de la situation sécuritaire dans l'ensemble de la région, particulièrement au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, caractérisée par des attaques, des enlèvements et des opérations de déstabilisation perpétrés par des groupes armés terroristes (GAT), des insurgés et des bandits contre les communautés et les forces de sécurité, entraînant des pertes en vies humaines, des destructions de biens et des déplacements massifs de populations.

54. La Conférence condamne fermement les attaques perpétrées par les GAFT et leurs sponsors dans la région et réaffirme son engagement à éradiquer le terrorisme dans l'espace CEDEAO. Elle salue les efforts continus déployés par les États membres et la Commission dans la lutte contre le terrorisme.

55. La Conférence se félicite en outre des progrès enregistrés dans l'activation de la Force régionale de lutte contre le terrorisme, en l'occurrence les promesses de contributions en capacités faites par les États membres, ainsi que de l'élaboration d'une feuille de route en vue du déploiement de cette Force.

56. La Conférence exhorte les États membres qui ne l'ont pas encore fait à honorer sans délai leurs engagements relatifs au recouvrement des arriérés du prélèvement communautaire affectés à l'activation de la force régionale de lutte contre le terrorisme à l'horizon 2027. Elle instruit le Président de la Commission de discuter avec les États membres concernés afin d'accélérer le versement des arriérés du prélèvement communautaire en suspens avant la fin de l'année 2026.

57. La Conférence instruit le Président de la Commission d'approfondir le dialogue avec les pays de l'AES en vue de mettre en place un mécanisme pragmatique de coopération en matière de sécurité, fondé sur l'objectif commun de contenir la propagation du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

58. La Conférence réitère son appel à la Communauté Internationale, par l'intermédiaire de l'Union africaine et du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin qu'elle réponde d'urgence aux besoins des pays de la région touchés par le terrorisme, de manière cohérente et coordonnée, grâce au soutien financier provenant des contributions obligatoires des Nations Unies, conformément à la Résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nation Unies.

59. La Conférence salue **l'Amb. Baba Kamara**, Envoyé spécial de la CEDEAO

chargé de la lutte contre le terrorisme, pour son engagement et ses efforts inlassables visant à soutenir les États membres et la Commission dans la lutte contre le terrorisme. À cette fin, elle renouvelle le mandat de l'Amb. Baba Kamara, Envoyé spécial de la CEDEAO chargé de la lutte contre le terrorisme pour une nouvelle période de trois ans et charge le Président de la Commission de lui fournir l'appui nécessaire à l'exécution de sa mission.

60. La Conférence approuve la feuille de route révisée pour la mise en service de la brigade antiterroriste de la CEDEAO, avec son calendrier de mise en œuvre par étapes visant à atteindre la pleine capacité opérationnelle d'ici juillet 2027. Elle charge la Commission de faciliter les consultations entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria afin de convenir de l'emplacement du quartier général de la Force.

61. La Conférence condamne fermement la recrudescence des actes de banditisme, des enlèvements et des ravissements d'écoliers, en particulier dans le Nord du Nigéria. La Conférence exprime sa solidarité avec le peuple de la République Fédérale du Nigéria et félicite le Président Bola Ahmed Tinubu pour les mesures rapides prises afin d'assurer la libération des victimes et pour les mesures mises en place pour juguler cette menace.

Sur la situation humanitaire dans la région

62. La Conférence note en outre, avec une vive préoccupation, la détérioration de la situation humanitaire dans la région, qui est consécutive aux conflits, au terrorisme, aux déplacements de population, à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes liées au climat ; elle note particulièrement ses effets dévastateurs sur les femmes et les enfants, le recrutement d'enfants, la traite et l'exploitation des enfants, la perturbation de l'éducation, ainsi que l'accès limité au logement, aux soins de santé et aux moyens de subsistance.

63. La Conférence salue les actions humanitaires de la Commission et charge celle-ci de renforcer la mobilisation des ressources afin de faire face aux problèmes humanitaires urgents dans la région et de renforcer à nouveau la coordination entre les États membres pour faciliter un accès sûr à l'éducation dans les situations d'urgence, et ce, dans le strict respect du droit international humanitaire. Elle charge en outre la Commission d'œuvrer, en collaboration avec les partenaires internationaux, à faciliter le retour volontaire des migrants en Afrique du Nord, en particulier en Algérie, en Libye et en Tunisie, pour des raisons humanitaires.



Sur les relations avec l'Alliance des États du Sahel (AES)

64. La Conférence a prorogé le mandat du négociateur en chef, S.E. Dr Lansana Kouyaté, jusqu'en décembre 2026. Elle a réaffirmé que les négociations avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger se dérouleront exclusivement sous la forme d'un bloc unifié. Les États membres doivent s'abstenir de conclure des accords bilatéraux séparés qui menacent la cohésion de la CEDEAO.

IV- AU TITRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

65. La Conférence a exprimé ses remerciements aux partenaires au développement pour leur appui constant aux programmes d'intégration régionale, de paix, de sécurité et de développement. La Conférence remercie tout particulièrement le Gouvernement de la République populaire de Chine pour la construction et le don du nouveau siège de la CEDEAO à Abuja, geste qui constitue une contribution majeure ainsi qu'une marque de solidarité et d'amitié. Cet appui renforcera la coopération régionale et le développement institutionnel et restera un symbole durable du partenariat stratégique entre la CEDEAO et la République populaire de Chine.

V- AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Concernant les nominations

66. La Conférence approuve les recommandations issues de la quatre-vingt-seizième session ordinaire du Conseil des Ministres relatives aux nominations aux fonctions statutaires au sein des institutions de la Communauté pour le mandat 2026-2030.

Concernant les juges à la Cour de Justice de la Communauté pour le mandat 2026-2030

- a. Mme Awa Bah** (Gambie) ;
- b. Mme Charlyne M. Brumskine** (Libéria) ;
- c. M. Désiré Henri Aihou** (Bénin) ;
- d. Mme Henrietta Uzoamaka Didigu** (Nigéria) ;
- e. Dr Yaouza Ouro-Sama** (Togo).

Concernant les Commissaires à la Commission de la CEDEAO

- a. Affaires Politiques, Paix et Sécurité : Mme Francess Piagie Alghali** (Sierra Leone) ;
- b. Affaires Économiques et Agriculture : M. Dehpue Yenpea Zuo** (Libéria) ;

- c. Services Internes : **Dr Kalilou Sylla** (Côte d'Ivoire) ;
- d. Infrastructures, Énergie et Numérique : **M. Amin Amidu Suleiman** (Ghana) ;
- e. Développement Humain et Affaires Sociales : **Prof Nassirou Bako-Arifari** (Bénin).

Concernant les autres institutions communautaires

- a. Directeur Général de l'Organisation Ouest-Africaine de la santé (OOAS) : **Dr Palokinam T. Pitche** (Togo) ;
- b. Directeur Général du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) : **M. Mam Cherno Jallow** (Gambie) ;
- c. Auditeur Général des Institutions de la CEDEAO : **Mme Carla Maria Borges Bettencourt** (Cabo Verde).

67. La Conférence a accepté la demande du Nigeria de disposer d'un délai supplémentaire de deux semaines afin d'examiner et de régler la question relative au poste de Vice-Président(e) attribué au Nigeria et faire rapport à la Commission.

68. La Conférence félicite les candidat(e)s retenu(e)s et les exhorte à s'acquitter de leurs fonctions avec professionnalisme, intégrité, responsabilité et dévouement, en vue de la réalisation des objectifs et des aspirations de la Communauté, conformément aux textes juridiques en vigueur.

Élection du nouveau Président de la Commission

69. La Conférence a nommé **S.E. le Général Birame Diop**, du Sénégal, en sa qualité de Président de la Commission pour le mandat 2026-2030. La Conférence exprime sa confiance dans la vaste expertise diplomatique, militaire et stratégique du nouveau Président, qui lui permettra d'assurer un leadership stratégique visant à approfondir l'intégration régionale et à relever les défis régionaux.

Hommage à l'Équipe dirigeante sortante

70. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude à S.E. Dr Omar Alieu Touray, Président sortant de la Commission de la CEDEAO, ainsi qu'aux autres chefs d'institutions, aux commissaires et aux membres du personnel des institutions de la CEDEAO, pour leur dévouement et leurs services remarquables rendus à la Communauté, malgré les nombreux défis rencontrés des quatre dernières années.

71. La Conférence a salué leur contribution au renforcement de l'intégration régionale, à la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'agenda de la Vision 2050 de la CEDEAO.

VI- AU TITRE DE L'HARMONISATION DES POSITIONS DE LA CEDEAO SUR LES CANDIDATURES AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

72. La Conférence se félicite de l'esprit de solidarité manifesté par les États membres dans leur soutien aux candidatures régionales et apporte son soutien à la candidature de la **République de Sierra Leone au poste de juge à la Cour internationale de Justice pour le mandat 2027-2036.**

VII- AU TITRE DE L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

73. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont élu **S.E. Bassirou Diomaye Faye**, Président de la République du Sénégal, en tant que nouveau Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, pour un mandat d'un an.

IX- DATE ET LIEU DU PROCHAIN SOMMET

74. La **date et le lieu de la soixante-dixième (70^e)** session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO seront communiqués ultérieurement, après consultation des Chefs d'État et de Gouvernement.

X- MOTION DE REMERCIEMENTS

75. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude à **S.E. Dr Julius Maada Bio**, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple sierra-léonais, pour leur chaleureuse hospitalité ainsi que pour les commodités de classe mondiale mises à leur disposition à Lungi. Ils ont tout particulièrement salué l'engagement remarquable de **S.E. Dr Julius Maada Bio** en faveur de l'intégration régionale et l'exemplarité de son leadership dans la conduite des affaires de la Communauté au cours de l'année écoulée.

Fait à Lungi, en République de Sierra Leone, le 19 juillet 2026

LA CONFERENCE